



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 19 MARS 2025

OBJET : ÉCLAIRAGE DES LOTISSEMENTS PRIVÉS
CONVENTION TRIPARTITE AVEC LE SIGERLy
Autorisation de signature

N°2025_020

Date d'affichage de la liste des délibérations : **25 mars 2025**

Date de transmission en Préfecture : **25 mars 2025**

Date de mise en ligne : **25 mars 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 mars 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Éric JACQUET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Béatrice VERDIER - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Alain GARDETTE - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Anne-Claire ROUANET (à Michèle EYMARD) - Bruno THUET (à Béatrice DHENNIN) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN)





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 19 MARS 2025

Par délibération du 26 janvier 1989, la commune s'est engagée à prendre en charge les consommations électriques des lotissements privés. Cet engagement a été confirmé par une délibération du 24 janvier 2013 : la commune prend en charge la maintenance courante en plus des consommations électriques, et participe financièrement au remplacement des luminaires de type « boule » ou à vapeur de mercure des lotissements privés.

Ainsi, entre 2013 et 2015, 51 conventions ont été signées avec des lotissements ou copropriétés privés desservis par un réseau d'éclairage, ce qui représente 245 points lumineux. L'éclairage des lotissements a été rénové, avec un remplacement des luminaires par des luminaires à vapeur de sodium 70 W et la mise aux normes des armoires d'éclairage.

Depuis 2023, la compétence éclairage public a été déléguée au SIGERLY (Syndicat de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise).

Ainsi, la commune demande au SIGERLY de prendre en charge l'achat d'énergie et la maintenance courante de l'éclairage des lotissements et voies privées situées sur le territoire, hormis pour les lotissements fermés à la circulation publique.

Le coût de l'intervention du syndicat est intégré dans la contribution de la commune, l'entretien et les frais d'achat d'énergie présentant un intérêt collectif ne pouvant pas être mis à la charge des lotissements dont les voies privées restent ouvertes à la circulation.

Il convient donc de renouveler toutes les conventions avec les lotissements ou copropriétés privés et de signer avec chacun une convention tripartite fixant les conditions de prise en charge de l'éclairage des voies de chaque lotissement ou copropriété ouvert à la circulation publique concernant la maintenance courante et l'achat d'énergie (jointe en annexe)

La commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » a vu le dossier le 11 mars 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, 2 non-participations, délibère pour

- APPROUVER la convention tripartite fixant les conditions de prise en charge de l'éclairage des voies de chaque lotissement ou copropriété ouvert à la circulation publique concernant la maintenance courante et l'achat d'énergie
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer lesdites conventions telles que présentées en séance et jointes en annexe

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Éric JACQUET

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉCARD